



# MOUTIER ROZEILLE INFOS

Bulletin d'informations municipales n° 26

Juillet 2016

## **Le mot du Maire**

*Chers habitantes et habitants de Moutier Rozeille,*

*Comme vous pourrez le constater en parcourant ce Moutier Rozeille Infos, l'année 2016 sera une année difficile pour la commune.*

*En 2015, nous avons supporté la baisse des dotations de l'Etat, le surcoût induit par la réforme des rythmes scolaires, par la fin de l'assistance technique (ATESAT) et en partie par l'instruction des dossiers d'urbanisme.*

*En 2016, nous continuons à supporter ces mesures et nous devons aussi absorber les contraintes nécessaires liées à la mise aux normes d'accessibilité conformément à l'agenda triennal et le coût de l'intégralité de l'instruction des dossiers d'urbanisme, supporté non pas par la Communauté de communes, mais par les seules communes concernées.*

*Alors que nous avons élaboré le budget sur ces données, nous avons appris quelques jours plus tard que le FDAEC (Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes) et le FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) ne nous seront plus attribués cette année. Le premier sur décision du Département et le deuxième sur décision de la Communauté de communes, pour des difficultés financières respectives que nous espérons passagères.*

*Nous avons cependant décidé de ne pas augmenter les taxes communales (pour mémoire, depuis la septième année consécutive), malgré un manque à gagner sur les recettes d'investissement et de fonctionnement.*

*En effet, nous savons que les parts départementale, intercommunale, voire régionale et aussi la taxe d'enlèvement des ordures ménagères vont augmenter. Cela va se traduire par une majoration conséquente des impôts fonciers et locaux pour nos ménages.*

*La gestion de notre commune est une gestion sincère. Sachant que les bases d'imposition, comme les salaires ou les pensions, n'ont pas tendance à augmenter, nous faisons avec « ce que nous avons » et avec « ce que nous pouvons récupérer ». Comme nos concitoyens, nous nous devons de ne pas dépenser plus que ce que nous percevons à moins de lever l'impôt (levier fiscal), ce que nous nous refusons à faire car nos concitoyens n'ont ni la possibilité de réviser leur salaire, ni celle d'avoir recours à des prêts, sinon à risquer le surendettement.*

*Pour mémoire, depuis 2008, la seule fois où nous avons augmenté nos taxes (augmentation très limitée), c'était en prévision de l'aménagement foncier agricole et forestier et de la réfection de la voirie de nos villages (avec un principe : 1 € pour l'aménagement, 1 € pour la voirie).*

*Concernant le schéma de coopération intercommunale, je ne suis pas convaincu que le regroupement à outrance se traduise en économie de moyens et de finances, en témoigne le retour que nous venons de digérer sur la création de notre Communauté de communes « Creuse Grand Sud ».*

*Enfin, la fréquentation des pistes, créées dans le cadre de l'aménagement foncier, s'est considérablement accrue. Les promeneurs, les randonneurs, les vététistes, les cyclistes, les motards, les agriculteurs, les chasseurs et les conducteurs de quads sont amenés à se croiser. Aussi, je demande à toutes et à tous de faire preuve de civilité en adaptant leur vitesse aux conditions de visibilité et de circulation. Des manquements pourraient nous amener à prendre des mesures coûteuses pour la commune et pénalisantes pour les usagers.*

*Cordialement,*

*Votre Maire,*

*Jean Paul BURJADE*

# ***Les travaux prévus pour l'année 2016***

Les **principaux travaux de voirie** envisagés et actés sont :

- Village de Lachaud, ainsi que la route d'accès
- Une partie du centre bourg, suite à la création d'une piste de desserte
- Village de L'Arbre
- Accès au hangar municipal
- Zone de La Gare
- Accès à La Vergne d'en bas
- Village de Busserette
- Village de Périssat
- Village du Thym

Le coût total des travaux de voirie est estimé à 85 980 € TTC, subventionné à hauteur d'environ 21 490 €.

Les **autres travaux** retenus sont :

- L'achat d'un vidéoprojecteur et de panneaux pour l'affichage des informations communales, décidé en 2015
- La dernière tranche de rénovation des menuiseries (portes et fenêtres) de la Mairie
- La réfection du plafond de la salle du Conseil municipal
- La deuxième phase triennale de la mise en accessibilité des locaux et des aires publiques
- Le « démoussage » de la toiture de la Mairie (traitement anti-mousse)
- L'acquisition et le renouvellement de matériels d'entretien des espaces verts
- L'enfouissement d'une ligne EDF dans le cœur du village des Brugerettes
- Le lancement de l'étude de la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de la salle polyvalente de la commune
- Des travaux conjoints avec le Conseil départemental dans la traversée de Côte Ribière

Le coût total de ces travaux ne pourra dépasser l'enveloppe inscrite au budget, à savoir environ 30 000 €.

## **Acquisitions de terrains :**

La somme de 9 719 € a été inscrite pour couvrir l'ensemble des frais d'acquisition (bornage, achat, notaire).

## ***Conseil municipal du mardi 08 mars 2016***

### **1) Renouvellement des contrats d'assurances et gestion des contrats par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CGFPT) de la Creuse.**

Les contrats d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel (arrêt maladie, accident du travail...) arrivant à échéance, il est nécessaire de procéder à leur renouvellement. Le Conseil municipal décide de retenir la proposition de la CNP Assurance (anciennement Caisse Nationale de Prévoyance gérée par la Caisse des Dépôts et devenue en 1992 CNP Assurance) et de confier leur gestion au CGFPT de la Creuse.

### **2) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2016 et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

### **3) Examen d'une demande concernant la redevance d'assainissement**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à accorder un dégrèvement concernant une redevance d'assainissement suite à un déménagement. La part fixe de la redevance d'assainissement sera facturée au prorata de la durée d'occupation du logement et non de l'année calendaire.

### **4) Démarrage de la procédure de transfert des biens de sections :**

Prochainement, vous serez consultés pour vous positionner sur le devenir des biens de sections.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'obtention d'une subvention de 30% sur l'ensemble des travaux de voirie 2016 au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

Concernant le recensement de la population, Monsieur le Maire souligne l'excellent travail réalisé par notre agent recenseur et les employés de la commune. Il remercie également l'ensemble des adjoints pour leur implication. Il précise que la

population de Moutier Rozeille reste stable et sera en légère augmentation après double comptage.

Monsieur le Maire fait part des négociations en cours et précise que l'adoption du schéma de coopération intercommunale doit intervenir fin mars pour une application au 1er janvier 2017.

Dans le cadre des affaires scolaires, le Conseil municipal propose de faire analyser les menus servis à la cantine par un nutritionniste, pour la rentrée 2016.

## ***Conseil municipal du vendredi 08 avril 2016***

### **1) Approbation des comptes et affectation des résultats :**

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture des différents comptes et proposé l'affectation des résultats, quitte la salle. Monsieur Roland DEUILLARD, premier Adjoint, fait procéder aux votes. Les comptes de gestion et les comptes administratifs du budget principal et du budget assainissement sont adoptés à l'unanimité des personnes présentes et représentées, ainsi que l'affectation des résultats.

### **2) Vote des taux d'imposition 2016 :**

Le Maire propose, comme l'année précédente, de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune.

### **3) Vote des subventions 2016 :**

Le Maire propose les subventions suivantes, suite à la réunion inter-associations du mois de septembre et aux divers courriers parvenus en Mairie, dont il donne lecture. Après échanges, les subventions suivantes sont accordées :

Association « Rando Nature » : 200 € 00 à titre exceptionnel, pour la réalisation d'une manifestation conviant les clubs de randonnée pédestre des communes environnantes, à l'occasion des 20 ans de l'association.

Comice Agricole : 219 € 50 pour l'organisation du comice agricole du Canton. Cette manifestation se déroule une fois tous les deux ans sur une des communes de l'ancien Canton de Felletin. Nous l'avons accueillie en plein Centre Bourg en 2011 (les animaux avaient envahi la place de l'Eglise).

Le comité des fêtes « Amicale de Moutier Rozeille » : 850 € 00 correspondant à notre participation pour l'organisation de la fête annuelle de Moutier Rozeille. Cette association organise bénévolement quatre activités par an pour recueillir des fonds afin d'offrir à tous les habitants un spectacle de qualité.

#### **4) Vote des budgets 2016 :**

Le Maire souligne l'excellent travail de préparation fait par Madame Annie GESSET et déplore le retard de l'administration pour fournir le montant des dotations.

Cette année, l'effort porte sur la deuxième phase de travaux de voirie dans les villages, sur l'étude de la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de la salle des fêtes et sur l'acquisition de terrains.

Le budget principal 2016 s'équilibre pour la section de fonctionnement en recettes et en dépenses à 414 614 € et pour la section d'investissement à 294 565 €.

Le budget assainissement s'équilibre en exploitation à 8 997 € et en investissement à 10 190 €.

## **INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE EN 2016**

# **125 700 € 00**

Les travaux et acquisitions prévus sont détaillés en page 3 et en page 7 du présent Moutier Rozeille Infos

#### **4) Questions diverses :**

Monsieur Le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que Monsieur Benoit JANICAUD a été recruté dans un premier temps, sous la forme d'un contrat à durée déterminée à temps complet, de 2 fois 6 mois.

À l'issue de ce contrat, il a été nommé stagiaire au 1<sup>er</sup> mars 2016, pour une durée d'un an.

## **Conseil municipal du jeudi 12 mai 2016**

### **1) Acquisition et acceptation de cession de terrains :**

Acquisition du terrain de Madame Arielle GOUNAUD

Cette acquisition, déjà envisagée, permettra de faciliter l'écoulement des eaux dans le village des Brugerettes.

Acquisition d'un terrain de la famille LAIR

Cette acquisition permettra de mettre dans le domaine communal l'actuel site des fouilles archéologiques du village de Saint Hilaire.

Acceptation de la cession d'un terrain

Cette acceptation permettra de favoriser l'implantation du site ERDF sur notre commune en élargissant la voirie.

### **2) Certificat de numérotage :**

Monsieur le Maire propose de compléter le numérotage de la commune, en attribuant des numéros aux nouvelles constructions et aux constructions des villages non encore numérotées. Cette mission est confiée à l'exécutif de la commune.

### **3) Modifications budgétaires :**

Les modifications budgétaires portent sur l'intégration du résultat du budget CCAS 2015 dans les recettes de fonctionnement du Budget principal de la commune à hauteur de 1736,56 € et sur la régularisation des arondis des restes à réaliser dans les dépenses d'investissement à hauteur de 0,96 €.

### **4) Questions diverses :**

#### **Projet « Salle des fêtes » :**

Monsieur le Maire propose aux Conseillers d'étudier un éventuel agrandissement de la salle polyvalente, afin de se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité et de sécurité. Dans l'éventualité où le Conseil municipal le déciderait lors d'un prochain conseil, il fournit à ce titre un plan de masse, le plan de l'actuelle salle des fêtes et quatre esquisses très sommaires d'avant avant-projet.

## Etat de la dette :

### LISTE DES EMPRUNTS

OPERATIONS	MONTANT	DURÉE	TAUX	ÉCHÉANCE ANNUELLE	FIN
Travaux AFAP et Voirie	185 000 €	15	2,85 %	15 327,99 €	2029
Murs Ecole et Cimetière	29 500 €	5	2,6 %	6 273,94 €	2017
Réhabilitation de l'ancienne Poste	150 000 €	20	4 %	10 931,32 €	2026
Prêt Achat Maison Chemin Fontaines	55 000 €	15	3,42 %	4 702,56 €	2020

ETAT DE LA DETTE	2007	2013	2015	2020 (estimation)
OPERATIONS	DETTES	DETTES	DETTES	DETTES
Travaux AFAP et Voirie	0,00 €	0,00 €	174 857,84 €	98 217,89 €
Murs Ecole et Cimetière	0,00 €	23 541,27 €	12 070,32 €	0,00 €
Réhabilitation de l'ancienne Poste	143 711,32 €	108 761,33 €	95 129,59 €	40 472,99 €
Prêt Achat Maison Chem. Fontaines	49 185,08 €	29 163,67 €	21 527,76 €	0,00 €
Achat Maison et Terrain	13 293,14 €	3 530,38 €	0,00 €	0,00 €
Travaux Mairie	16 301,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	222 491,02 €	164 996,65 €	303 585,51 €	138 690,88 €

## Projet de SDCI :

Conformément à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et suite au projet d'arrêté du Préfet concernant le projet de fusion des communautés de communes de Bourganeuf/Royère-de-Vassivière, Creuse Grand Sud et de la CIATE du Pays Creuse Thaurion Gartempe, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur cet arrêté. Ce projet est soumis pour accord aux Conseils municipaux des communes et pour avis aux organes délibérants des communautés de communes concernées.

Le Conseil municipal de Moutier Rozeille avait proposé un autre schéma qui n'a pas été retenu par la Commission départementale.

Considérant que cette commission n'a pas retenu notre projet,

Considérant qu'elle n'a pas réussi à opposer un autre projet,

Considérant qu'il serait préjudiciable pour la Communauté de communes de Creuse Grand Sud de ne pas s'élargir,

Monsieur le Maire, pour l'intérêt de la commune, propose d'adopter le projet d'arrêté préfectoral.



## **Contrat d'accès à l'emploi :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil du renforcement de l'aide financière de l'Etat pour l'embauche de personnes en contrat d'accès à l'emploi (CAE).

Cette aide est portée à 80% du salaire (SMIC) pour :

- Les demandeurs d'emploi de longue durée
- Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans
- Les demandeurs d'emploi travailleurs handicapés

Soit un coût pour l'employeur, sur la base de 20H00/semaine, d'environ 260€/mois. Le Maire propose au Conseil de l'autoriser à recruter une personne remplissant une de ces conditions.

## **Autorisation de stationnement de taxi :**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer à six le nombre d'autorisations de stationnement de taxi offert à l'exploitation, de ne pas instaurer un droit de place annuel et demande au Conseil municipal de l'autoriser à prendre un arrêté dans ce sens.

## **Affaires scolaires :**

### **1) Compte rendu du conseil d'école :**

Demande d'ouverture de l'accueil à 07H30 au lieu de 08H00 : un essai sera fait pour la prochaine rentrée scolaire 2016/2017.

Amélioration signalée dans l'élaboration des menus de la cantine.

Possibilité d'afficher les menus sur 15 jours (pris en compte dès le lendemain).

Remerciement pour les travaux autour des arbres dans la cour de l'école.

Demande d'attention plus particulière concernant la bonne hydratation des jeunes enfants (pris en compte dès le lendemain).

### **2) Vide grenier :**

L'Association des parents d'élèves organise un vide grenier et un « troc plants » le samedi 04 juin 2016 sur la commune de Moutier Rozeille. À cette occasion, l'Association se propose de tenir un stand pour débarrasser le grenier de la mairie. Un repérage aura lieu le mardi 17 mai à 09H15 pour définir ce qui peut être cédé, sachant qu'il est impératif de conserver une partie du patrimoine scolaire (la plus représentative). Le samedi 21 mai 2016 à partir de 10H00, une délégation de parents viendra débarrasser les objets autorisés sous la surveillance des élus. À l'issue du vide grenier, les objets non vendus seront impérativement cédés à la « Ressourcerie » de Felletin.

## *Déchèterie du Thym*

Afin de répondre aux différentes demandes des publics, particuliers ou professionnels, la déchèterie du Thym étend ses horaires d'ouvertures.

Horaires d'été, du 15 juin au 15 septembre :

- lundi 15h à 19h
- mardi 10h à 12h / 15h à 19h
- mercredi 15h à 19h
- jeudi 15h à 19h
- vendredi 10h à 12h / 15h à 19h
- samedi 9h à 12h / 13h à 17h

## *Les mercredis « Loisirs »*



*Depuis le mercredi 09 mars 2016 et tous les deuxièmes mercredis du mois, la salle des fêtes de Moutier Rozeille est ouverte à partir de 14H00 à toutes et à tous, sans condition d'âge ou de cotisation. Ce sera l'occasion de jouer, ensemble, aux cartes ou à des jeux de société entre enfants, parents et grands-parents ou tout simplement de discuter autour de boissons chaudes ou froides qui vous seront proposées gratuitement. Venez nombreux avec vos amis, même s'ils ne résident pas sur la commune !*

*Venez vous retrouver les :*

*Mercredi 14 septembre 2016*

*Mercredi 12 octobre 2016*

*Mercredi 09 novembre 2016*

*Mercredi 14 décembre 2016*

## L'association TOP GYM à l'honneur



L'association s'est vu attribuer le Label « Qualité Club Sport Santé » de la FFEPGV (Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire). Cette distinction contribue à la valorisation des associations particulièrement méritantes.

*Félicitations à cette association qui est la troisième du département à obtenir cette reconnaissance !*

## Travaux de voirie dans les villages

*Les personnes souhaitant profiter de la présence de l'entreprise pour faire réaliser des travaux aux abords de leurs propriétés sont invitées à se faire connaître en Mairie (Il faut compter entre 12 et 15€ le m<sup>2</sup>).*

## La vie de la commune

*Depuis le dernier Moutier-Rozeille Infos, nous déplorons les décès de :*

*Madame Marie LANTEAUME, du village du « Cros Burtaud », le 06 février 2016,  
Madame Bernadette TRUNDE, du village des « Brugerettes », le 20 mars 2016,  
Monsieur Basil LEURIA, habitant du Bourg, le 08 avril 2016,  
Madame Sylvia SANDILLON, habitante du Bourg, le 17 avril 2016,  
Monsieur René BASSET, du village des « Bussières », le 24 avril 2016,  
Madame Renée JARDIN, du village du « Moulin de Bordessoule », le 14 mai 2016,  
Monsieur Christian MADELINE, du village de « Bordessoule », le 02 juillet 2016.*

*A leurs familles, nous adressons nos très sincères condoléances.*

## **Les associations de la commune**

### **❖ Anciens élèves de l'école de Moutier Rozeille :**

**Contact :** La présidente, Madame Gisèle ROUSSET au 05 55 66 82 25

**Activités à venir :**

*Dimanche 31 juillet 2016 - Sortie et repas annuel*

### **❖ Les Artistes de La Rozeille :**

**Contact :** La présidente, Madame Rose NABLANC au 05 55 83 84 05

### **❖ RANDO NATURE :**

**Contact :** Le président, Monsieur Roland DEUILLARD au 05 55 83 88 45

**Activités à venir :**

*Randonnée le troisième dimanche de chaque mois. Participation : 2€00*

*Dimanche 18 septembre 2016 - Rando Nature fête ses 20 ans !*

### **❖ TOPGYM :**

**Contact :** La présidente, Madame Christiane PAULY au 05 55 66 30 35.

*Les séances ont lieu les lundis et jeudis soir à 18H15 dans la salle des fêtes. (Hors vacances scolaires). L'ambiance est très conviviale et bien sûr, sportive.*

*Les jeudis sont consacrés à la Gym douce, accessible à tous pour préserver son autonomie et faire des exercices sans douleur.*

*Venez essayer, les premières séances sont offertes.*

### **❖ ACCA :**

**Contact :** Le président, Monsieur Jean Claude CLAVAUD au 05 55 66 36 34

### **❖ Parents d'élèves « Chabat d'entra les p'tits loups » :**

**Contact :** La présidente, Madame Fanny CHARRIERE au 05 55 66 46 90

### **❖ Comité des fêtes de Moutier Rozeille :**

**Contact :** La présidente, Madame Marie Claude CASSIER au 05 55 66 84 19

**Activités à venir :**

*Samedi 16 et Dimanche 17 Juillet 2016 - Fête de Moutier Rozeille*

### **Pour contacter votre maire**

*Sur rendez vous auprès du secrétariat au 05 55 66 13 16*

*Par courriel : [mairie.moutierrozeille@orange.fr](mailto:mairie.moutierrozeille@orange.fr)*

**Site internet :** <http://www.moutierrozeille.fr>